

Image not found or type unknown



Medecine du travail et droits du salarié

Par **Shadow Dancer**, le **05/03/2010** à **09:50**

Bonjour, je suis actuellement en arrêt maladie pour des problèmes dorsaux invalidant. Ne pouvant plus assurer correctement ma fonction de gestionnaire de stock automobile, mon médecin traitant m'a conseillé de consulter le médecin du travail pour m'expliquer au lieu de rompre mon contrat. Me rendant sur place, j'ai été informé que je n'ai jamais été inscrit à la médecine du travail comme travaillant chez cet employeur. Je compris alors la supercherie due au fait que malgré mes relances verbales je n'ai jamais eu droit à la visite d'embauche ni aucune autre visite qui sont pourtant prévues par la loi et cela depuis 2 ans d'ancienneté. Comment me sortir de là? Dois-je aller devant les tribunaux pour non déclaration à la médecine du travail? Merci d'avance de vos conseils